

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

PLAN FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT



PROGRAMME 343

PLAN FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	6
Présentation des crédits	8
Justification au premier euro	11

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Thomas COURBE

Directeur général des entreprises

Responsable du programme n° 343 : Plan France Très haut débit

Lors de la conférence nationale des territoires (CNT), le 17 juillet 2017, le Président de la République s'est engagé sur l'objectif d'une couverture intégrale du territoire en haut débit d'ici 2020 et en très haut débit d'ici 2022, en mobilisant toutes les solutions technologiques en complément de la fibre optique (notamment le réseau en cuivre, le satellite, les boucles locales radio, la 4G fixe).

A l'occasion de la 2^e CNT du 14 décembre 2017, le Gouvernement a annoncé un ensemble de mesures visant à accélérer les déploiements de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) et à atteindre l'objectif de bon haut débit à horizon 2020 avec :

- la mise en place d'un nouveau dispositif « Cohésion numérique », doté d'une enveloppe de 100 M€, visant à répondre au besoin d'accès à Internet des territoires les plus exclus et notamment les territoires ruraux, afin de soutenir financièrement l'installation d'équipements de réception d'Internet par satellite ou réseaux hertziens terrestre (4G fixe) : le dispositif est pleinement opérationnel depuis août 2019 ;
- la possibilité accordée aux collectivités locales de lancer des appels à manifestation d'intentions d'engagements locaux (AMEL) afin d'inciter les opérateurs privés à venir investir davantage dans les zones d'initiative publique. Au total, 9 engagements contraignants ont été acceptés par arrêté par le Gouvernement correspondant à des engagements de plus d'un million de lignes.

Le déploiement de ces réseaux représente plus de 20 Mds€ d'investissements d'ici fin 2022, partagé en complémentarité par l'initiative privée et publique.

L'ensemble du territoire est découpé en deux grandes catégories de zones : la zone très dense (liste de communes définie par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse - ARCEP - dans ces décisions n°2009-1106 et n°2013-1475) et la zone moins dense correspondant au reste du territoire. L'État ne peut intervenir financièrement dans ces zones moins denses qu'à condition que soit établie la carence de l'initiative privée. Dans cette perspective, le Gouvernement a recueilli en 2011 les intentions des opérateurs à déployer sur fonds propres des réseaux à horizon de 5 ans dans ces zones dans le cadre d'un premier Appel à manifestation d'intérêt d'investissement (AMII). Le lancement des AMEL précité a contribué à élargir la zone d'initiative privée. Ainsi, les zones moins denses du territoire se distinguent en 2 zones : la zones moins dense d'initiative privée et la zone moins dense d'initiative publique dans laquelle les Réseaux d'initiative publique (RIP) peuvent être déployés par les collectivités locales.

Les opérateurs privés doivent ainsi couvrir à terme 55% des logements (habitations principales et secondaires et logements vacants) et des locaux professionnels (associés à un numéro SIRET) en très haut débit (débit pic descendant supérieur ou égal à 30 Mbit/s). Face à l'enjeu que représente la couverture complète des territoires urbains et péri-urbains, le Gouvernement a demandé aux opérateurs privés de prendre des engagements de déploiement. Par deux arrêtés du 26 juillet 2018, le Gouvernement a accepté, après avis de l'ARCEP, les engagements des opérateurs Orange et SFR, devenant ainsi opposables et contrôlables par l'ARCEP. Ces engagements contraignants sécurisent ainsi un accès au FttH en 2020, en complément des déploiements en zone très dense en cours de finalisation.

Le Gouvernement disposait ainsi dès la mi 2018 de moyens permettant de donner de la visibilité sur les déploiements à venir sur ces zones et de rendre contraignant l'atteinte des objectifs fixés dans les engagements des opérateurs.

Sur le reste du territoire français (zones dites « d'initiative publique »), les réseaux fixes à très haut débit sont majoritairement déployés dans le cadre de projets portés par les collectivités territoriales. L'État s'est engagé à contribuer à hauteur de 3,3 Mds€ en soutien aux collectivités territoriales. La grande majorité des collectivités métropolitaines et ultra-marines concernées par ces zones se sont inscrites dans cette démarche de déploiement de réseaux Internet à très haut débit et ont sollicité un financement de l'État, à travers le guichet « réseaux d'initiative publique » (RIP) du plan « France très haut débit » (PTHHD).

La totalité des engagements cumulés de l'État s'est élevée, au 31 décembre 2019, à 3,3 Mds€, conformément aux engagements du Gouvernement : 900 M€ portés par les crédits du programme d'investissement d'avenir « PIA I » et 2,4 Mds€ complémentaires portés par le programme 343 de la mission « Économie ». Tous ces crédits abondent le Fond national pour la société numérique (FSN), géré par la Caisse des dépôts et consignations (CdC). Les décaissements cumulés totaux versées aux porteurs de projets de RIP s'élèvent à 626 M€ au 31 décembre 2019.

Dans la zone d'initiative publique, la très grande majorité des projets de RIP ont déjà finalisé les procédures de mise en concurrence pour la construction et l'exploitation des réseaux FttH (délégations de service public et/ou marchés publics), faisant ainsi basculer le PFTHD dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle et de production de lignes FttH sur tout le territoire.

En octobre 2019, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté d'aller plus loin en allant vers une généralisation de la couverture numérique en fibre optique pour tous les territoires à horizon 2025. Il a ainsi publié un nouvel appel à projet « Plan France Très Haut Débit - réseaux d'initiative publique » le 20 février 2020 pour accompagner les départements qui ne se sont pas à ce stade engagés dans la généralisation de la fibre optique. Le Gouvernement a décidé de mobiliser une enveloppe de 280 M€ en appui des collectivités territoriales, financés sur les économies réalisées d'ici à 2022 sur les premiers projets du PFTHD.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Couvrir intégralement la France en accès à très haut débit d'ici 2022

INDICATEUR 1.1

Part des logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales qui seront éligibles au très haut débit d'ici 2022

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Couvrir intégralement la France en accès à très haut débit d'ici 2022

INDICATEUR 1.1

Part des logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales qui seront éligibles au très haut débit d'ici 2022

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales qui seront éligibles au très haut débit d'ici 2022	%	75	81	83	83	83	85

Commentaires techniques

Sources des données : Délégation générale déléguée au numérique de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Mode de calcul :

Le calcul en année N du nombre de logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales qui seront éligibles au très haut débit en 2022 s'effectue en additionnant les logements et locaux professionnels qui bénéficieront du très haut débit en 2022 grâce :

- aux déploiements de réseaux FttH (Fiber to the Home : fibre optique jusqu'à l'abonné) d'ici 2022 tels que prévus par les collectivités territoriales dans leurs projets de réseaux d'initiative publique qui font l'objet en année N d'un accord préalable de principe pour leur financement par l'État ;

- aux déploiements de réseaux FttN (Fiber to the Node : fibre jusqu'au répartiteur ou « fibre jusqu'au village ») d'ici 2022 tels que prévus par les collectivités territoriales dans leurs projets de réseaux d'initiative publique qui font l'objet en année N d'un accord préalable de principe pour leur financement par l'État ;

- à la technologie VDSL2. Cette technologie n'ayant été autorisée par le régulateur qu'à partir de fin 2013, les logements et locaux professionnels éligibles au très haut débit grâce au VDSL2 n'ont été pris en compte qu'à partir de 2014.

La part des logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales qui seront éligibles au très haut débit en 2022 s'obtient en divisant le nombre calculé ci-dessus par le nombre actuel de logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales, soit 17,2 millions. Le nombre actuel de logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales a été mis à jour notamment pour tenir compte des logements vacants.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur concerne l'ensemble des projets de l'action 1 « Réseaux d'initiative publique », qu'ils soient engagés/financés sur les crédits PIA du FSN ou sur le programme 343. Les crédits PIA du FSN et du P 343 étant fongibles, seul un indicateur global à l'ensemble des projets de réseaux d'initiative public fait sens.

Les projets instruits au 31 décembre 2019 conduisent à 83 % des logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales éligibles au très haut débit d'ici 2022 grâce à des technologies filaires (62 % en FttH, 21 % en FttN/VDSL2). Ce résultat est conforme à la prévision actualisée de 2019.

Le degré d'avancement de l'instruction de ces projets distingue plusieurs phases d'engagement pour l'État, allant de la phase d'accord préalable de principe, à la phase de décision de financement validés chaque fois par une décision du Premier ministre. Cette décision de financement se traduit ensuite dans une convention de financement entre la Caisse des dépôts et consignations et le porteur de projet pour la phase de mise en œuvre. Pour certains projets, il existe parfois des décisions de financement dites « partielles » portant sur une composante spécifique du projet (généralement pour le financement des montées en débit). Ces décisions de financement partielles donnent également

lieu à un conventionnement pour permettre le déploiement en avance de phase de cette composante du projet. Elles ne sont pas incluses dans le paragraphe ci-dessous. A date, et à titre d'information, 15 conventions de financement de ce type sont en cours d'exécution¹.

Au 31 décembre 2019, 84 dossiers de collectivités territoriales, contre 86 en 2018, recouvrant 93 départements, avaient reçu un accord préalable de principe de l'Etat. L'écart s'explique par le fait que deux projets ont finalement opté pour des solutions financées par des fonds propres des opérateurs dans le cadre des Appels à manifestation d'engagements locaux (AMEL). Parmi ces 84 dossiers, 75 ont reçu une décision de financement du Premier ministre pour la totalité de leur projet et 50 ont été traduits en conventions de financement.

Il convient de noter que l'objectif d'une couverture intégrale du territoire en très haut débit repose sur la mobilisation de technologies hertziennes (satellite, 4G fixe, boucle locale radio) avec une hypothèse de 15% des locaux de la zone d'intervention des collectivités territoriales, en complément de la cible de 85% en technologies filaires. Ces technologies en développement ne sont pas intégrées dans le calcul de l'indicateur. Le développement commercial des box 4G fixe, la mise en place par l'Arcep d'un guichet pour l'attribution de fréquences spécifiques pour le déploiement du THD radio et le lancement en 2019 d'un dispositif « cohésion numérique » pour subventionner l'équipement hertzien des locaux non desservis par des réseaux filaires devraient contribuer à une adoption plus importante du très haut débit fixe hertzien. Cet indicateur devrait faire l'objet d'une évolution pour mieux s'adapter à la réalité des déploiements.

¹ Il est à noter que dans le RAP 2018, le nombre de dossiers en phase d'exécution de la convention prenait en compte ces projets partiels relatifs aux montées en débit.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Réseaux d'initiative publique	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Total des AE prévues en LFI	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+71 605 966	+71 605 966	
Total des AE ouvertes	76 605 966	76 605 966	
Total des AE consommées			

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Réseaux d'initiative publique	163 367 510 30 000 000	163 367 510 30 000 000	163 367 510
Total des CP prévus en LFI	163 367 510	163 367 510	163 367 510
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	163 367 510	163 367 510	
Total des CP consommés	30 000 000	30 000 000	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Réseaux d'initiative publique	208 000 000	208 000 000	208 000 000

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018			
	158 518 734		158 518 734
Total des AE prévues en LFI	208 000 000	208 000 000	208 000 000
Total des AE consommées	158 518 734		158 518 734

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018			
01 – Réseaux d'initiative publique	-10 900 000		-10 900 000
Total des CP prévus en LFI			
Total des CP consommés	-10 900 000		-10 900 000

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Titre 6 – Dépenses d'intervention	158 518 734	5 000 000		-10 900 000	163 367 510	30 000 000
Transferts aux entreprises	-13 000 000			-13 000 000		
Transferts aux collectivités territoriales	171 518 734	5 000 000		2 100 000	163 367 510	30 000 000
Total hors FdC et AdP		5 000 000			163 367 510	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+71 605 966				
Total*	158 518 734	76 605 966		-10 900 000	163 367 510	30 000 000

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		71 605 966						
Total		71 605 966						

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		71 605 966						

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Réseaux d'initiative publique		5 000 000	5 000 000		163 367 510 30 000 000	163 367 510 30 000 000
Total des crédits prévus en LFI *		5 000 000	5 000 000		163 367 510	163 367 510
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+71 605 966	+71 605 966			
Total des crédits ouverts		76 605 966	76 605 966		163 367 510	163 367 510
Total des crédits consommés					30 000 000	30 000 000
Crédits ouverts - crédits consommés		+76 605 966	+76 605 966		+133 367 510	+133 367 510

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	5 000 000	5 000 000	0	175 867 510	175 867 510
Amendements	0	0	0	0	-12 500 000	-12 500 000
LFI	0	5 000 000	5 000 000	0	163 367 510	163 367 510

Les amendements n°1106 et n°1550 adoptés lors du débat parlementaire ont minoré les CP respectivement de 10,0 M€ et 2,5 M€ au titre du financement de dépenses nouvelles introduites par d'autres amendements.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de maquette n'est intervenue en 2019.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Un montant de 71,6 M€ en AE a été reporté de 2018 par arrêté de reports des crédits du 7 mars 2019.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

Le programme 343 relève du Grand plan d'investissement (GPI) - Axe 3 "Ancrer la compétitivité sur l'innovation" - Initiative 19 "Soutenir le déploiement du très haut débit" et a été, à ce titre, exonéré de mise en réserve.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

Plan France Très haut débit

Programme n° 343 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 76 605 966	CP ouverts en 2019 * (P1) 163 367 510
AE engagées en 2019 (E2) 0	CP consommés en 2019 (P2) 30 000 000
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 30 000 000
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 76 605 966	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 2 394 750 182					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 2 394 750 182	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 30 000 000	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 2 364 750 182
	AE engagées en 2019 (E2) 0	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 0	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 0
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 2 364 750 182
					
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 385 000 000
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 1 979 750 182

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Les autorisations d'engagement non engagées au 31/12/2019 ont été intégralement reportées sur l'exercice 2020. Elles permettront la réouverture de l'appel à projets « Plan France Très Haut Débit – Réseaux d'initiative publique » (AAP RIP) pour accompagner les départements qui ne se sont pas à ce stade engagés dans la généralisation de la fibre optique avec le lancement d'un nouvel appel à projets en février 2020 (arrêté du 7 février 2020).

Plan France Très haut débit

Programme n° 343 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01**Réseaux d'initiative publique**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		5 000 000	5 000 000			
Crédits de paiement		163 367 510	163 367 510		30 000 000	30 000 000

Le montant des crédits votés en LFI 2019 s'établit à 5,0 M€ en AE et 163,4 M€ en CP.

Les crédits disponibles se sont élevés à 76,6 M€ en AE après report des crédits 2018 sur 2019 par arrêté du 7 mars 2019 à hauteur de 71,6 M€.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 000 000		163 367 510	30 000 000
Transferts aux collectivités territoriales	5 000 000		163 367 510	30 000 000
Total	5 000 000		163 367 510	30 000 000

Pour rappel, l'enveloppe dédiée aux projets de RIP dans le PFTHD est constituée de crédits PIA et de crédits budgétaires du P 343 en complément pour prendre le relais sur la partie RIP.

S'agissant des AE, la gestion de l'année 2019 a été marquée par l'absence de consommation en AE qui témoigne d'économies budgétaires réalisées sur les projets de RIP notamment par la mise en place des AMEL, mais également par des économies permises entre la phase d'accord préalable de principe et la phase de décision de financement. Ces économies ont permis de réaliser les nouveaux engagements 2019 en réallouant les crédits désengagés sur les crédits PIA du FSN, sans avoir besoin de recourir au P 343 pour compléter.

La totalité des autorisations d'engagement disponibles au 31/12/2019 a été reportée sur 2020 (arrêté de reports des crédits du 12 février 2020) afin de soutenir les nouveaux projets des territoires dans le cadre de la réouverture du guichet RIP du PTHD.

S'agissant des CP, l'enveloppe de crédits restants disponibles pour les RIP en 2019 sur les crédits PIA du FSN s'élevait à 250,0 M€. Le programme 343 disposait de CP à hauteur de 163,4 M€ initialement prévu pour compléter les crédits PIA au regard des prévisions de dépenses prévues par les porteurs de projets.

Les crédits de paiement consommés en 2019 sur le P 343, c'est-à-dire versés sur le compte du FSN, se sont au final élevés à 30 M€. Cet abondement de fin d'année sur le FSN s'est fondée sur des prévisions de décaissements à mi-année. Le montant de décaissement a été moins important que prévu qu'estimé du fait d'un glissement du calendrier sur les déploiements de certains porteurs projets par rapport à la prévision initialement programmée par ces derniers. Cette sous-exécution par rapport à la prévision a conduit à consommer prioritairement des crédits PIA du FSN restant disponibles et à sous-consommer sur le P 343.

L'intégralité des crédits de paiement non consommés a été reportée sur 2020 (133,4 M€ par arrêté du 12 février 2020) permettant ainsi de procéder aux paiements à hauteur des besoins des collectivités sur 2020.

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	5 000 000	5 000 000	0	0	0
Crédits de paiement	0	163 367 510	163 367 510	0	30 000 000	30 000 000

Le programme 343 fait partie des programmes budgétaires relevant du Grand plan d'investissement (circulaire Premier ministre du 3 janvier 2018) au titre de l'axe 3 "Ancrer la compétitivité sur l'innovation" - Initiative n°19 "Soutenir le déploiement du très haut débit".